

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 décembre 2021 à 20h00 en présentiel. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Francis Lamarre et Jonathan Bolduc-Dufour ainsi que Madame Emmanuelle Prud'homme

Absences : Mesdames Edith Lamoureux et Lyne Morin

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2021**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Contrat pour l'arrosage de la patinoire saison 2021-2022
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

Aucun point à l'ordre du jour
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Dépôt du projet de règlement 566 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Dépôt de la résolution # 7930-11-2021 de la municipalité d'Henryville concernant l'USEP
 - b) Résolution pour adopter les prévisions budgétaires de la Régie I.A.E.P.H.V. pour 2021
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Avis de motion et présentation du règlement 517 sur le traitement des élus municipaux pour l'année financière 2022
 - b) Annulation de la facture CRF1700121 et fermeture du dossier
 - c) Annulation de la facture CRF2000083
 - d) Dépôt des résultats de l'audit de la CMQ
 - e) Tenue de la réunion portant sur le Programme triennal d'immobilisations (PTI)
 - f) Don à Maison Hina : 100\$
 - g) Don au Centre d'entraide régional d'Henryville pour 2022
 - h) Avis de motion pour le règlement 518 sur la taxation 2022
 - i) Modification de la date pour la tenue de la réunion du budget
 - j) Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - k) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

10. VARIA

- a) Assurances pour frais juridique
- b) Rappel de la fermeture du bureau municipal pour le temps des fêtes

11. COURRIER

- a) Remise des amendes – Juillet, août et septembre 2021 : 3 186.00\$

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2021-12-216 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h02. **ADOPTÉE.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-217 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. **ADOPTÉE.**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2021-12-218 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2021. **ADOPTÉE.**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS
COMPTES COURANTS

***** AU 7 DÉCEMBRE 2021 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCAT	HONOR.PROF.COUR MUNI. (3 DOSSIERS)	431,17
ADMQ	WEB. ADOP. LOI 49	143,72
PAPETERIE COWANSVILLE	PLAQUETTES NOMS CONSEILLERS X3	68,95
PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURES DE BUREAU	150,34

L'HOMME ET FILS INC.	PUB GUIGNOLÉE ET ENVOI CAIN LAMARRE	75,08
L'HOMME ET FILS INC.	EAU	11,38
L'HOMME ET FILS INC.	REMBOURSEMENT EAU	- 12,00
L'HOMME PATRICIA	SUBV. ACT. TAEKWONDO	93,00
DULUDE RENÉ	CELLULAIRE 2021	240,00
ROCHETTE JOSÉE	ALLOC. DÉPL. ANNUEL 2021	100,00
BOULENAZ EVELYNE	2 RÉUNIONS CCU	40,00
SCHWABL JOSEPH	1 RÉUNION CCU	20,00
SANTERRE RÉJEAN	1 RÉUNION CCU	20,00
LAROCHELLE FRANCE	2 RÉUNIONS CCU	40,00
ST-DENIS RÉAL	2 RÉUNIONS CCU	40,00
BOLDUC-DUFOUR JONATHAN	SUBV. ACT. DANSE	66,00
LONGPRÉ JESSICA	SUBV. ACT. DANSE	75,00
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. APPEL D'OFFRES	1 576,65
ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC. (LES)	BULLETINS DE VOTE	2 225,92
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	INSPEC.	333,37
CLAUDE ET FRANÇOIS PHÉNIX	TRAVAUX ELEC. CASERNE	2 242,01
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
GARAGE LÉO LORD	ÉPANDEUR À ABRASIF	4 369,05
L'HOMME ET FILS INC.	COPIE CLÉ	2,30
L'HOMME ET FILS INC.	BOULON	1,47
L'HOMME ET FILS INC.	GANTS	19,52
CLAUDE ET FRANÇOIS PHÉNIX	REP. LUMIÈRES DE RUE	603,05
TERRASSEMENT BOURGEOIS	NETTOYAGE AUTOMNE 2021	574,88
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	VÉRIF. SIRÈNE + INSPEC.	149,41
GROUPE ABS INC.	CONTR. MATÉRIAUX RG STE-MARIE	3 521,11
GROUPE ABS INC.	CONTR. MATÉRIAUX RG STE-MARIE 2/3	11 267,87
PAVAGE MASKA	DÉCOMPTE 2 PAVAGE RANG SAINTE-MARIE	626 802,25
PAVAGE MASKA	DÉCOMPTE 3 PAVAGE RANG SAINTE-MARIE	- 43 254,35
PAVAGE MASKA	RETENUES RANG STE-MARIE	37 794,79
MUN. VENISE-EN-QUÉBEC	ENTRETIEN MONTÉE ROY	825,46
TERRASSEMENT BOURGEOIS	DÉNEIG. 2021-2022 VERS. 1/2	1 954,58
B. FRÉGEAU ET FILS INC	DÉNEIG. 2021-2022 VERS.1/3	16 365,31
CIMA + S.E.N.C.	SURV. TRAVAUX RG STE-MARIE 2/3	8 163,23
LOISIRS ET CULTURE		
L'HOMME ET FILS INC.	RELAIS CHAUFFAGE CENTRE	158,62
L'HOMME ET FILS INC.	MANCHON DRAINAGE PARC	41,25
BIENVENUE BENOIT	COURS CARDIO-MUSCU VERS. 2/2	1 105,00
LIBRAIRIE MODERNE	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	309,17
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	CHANGEMENT BATTERIES + INSP.	741,68
L'HOMME ET FILS INC.	AMPOULES	50,55
L'HOMME ET FILS INC.	CABLE ÉLECTRIQUE POUR RÉPARATION PARC	220,27
CLAUDE ET FRANÇOIS PHÉNIX	REP. CHAUFFAGE CENTRE	656,51
HDDSIGN	VERS. 3/3 FINAL	770,00
LAVERTU GUY	REMB. LOC. PAVILLON LOISIRS	80,00
ADDENERGIE	SERV. 3 ANS BORNE DE RECHARGE PAVILLON	862,31
	TOTAL	682 135,88

2021-12-219 Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 682 135.88\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC - NOVEMBRE 2021	8 279,29
SALAIRE DES ÉLUS	NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021	6 713,10
GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	193,40
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR DÉCEMBRE 2021	6 605,55
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU NOVEMBRE 2021	150,90
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION NOVEMBRE 2021	1 694,73
HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	326,22
HYDRO-QUÉBEC	PM1	249,28
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	762,04
RÉGIE INCENDIE MSB-SBI	SERV.TPI 22 AOUT AU 16 OCT 2021	733,11
UNIFOR	REMISES NOVEMBRE 2021	92,57
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES JUILLET À NOVEMBRE 2021	583,26
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES JUILLET À NOVEMBRE 2021	396,93
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS NOVEMBRE 2021	3 693,62
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS NOVEMBRE 2021	1 294,90
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE DÉC 2021	883,14
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES NOVEMBRE 2021	250,00
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	BONBONS NOIX ET CIE HALLOWEEN 21	156,31
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	PLAZA DU DOLLAR HALLOWEEN 21	51,84
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	WALMART HALLOWEEN 21	287,90
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	FQM 21 REMB. INSCRIPTION M.THIBERT	- 787,58
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	MAXI ET CIE CAFÉ	59,98
DESJARDINS SERVICES DE CARTES	SANIX RÉPARATION POLISSEUSE	114,98
	TOTAL	33 108,74

5. LOISIRS ET CULTURE

A) CONTRAT POUR L'ARROSAGE DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON 2021-2022

2021-12-220 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'entretien de la patinoire pour la saison 2021-2022 soit confié à M. Nicholas Fortier;

QUE la municipalité autorise M. Nicolas Fortier à utiliser la borne fontaine pour l'arrosage de la patinoire suite à une formation effectuée avec un pompier du Service intermunicipal de sécurité incendie de Venise-en-Québec;

QU'UN montant de 1 500.00\$ soit réservé pour l'honoraire d'entretien de la patinoire payable en avril 2022. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun point à l'ordre du jour

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- A) DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 566 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 371 VISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-RICHELIEU

La directrice générale dépose le projet de règlement 566 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, résolution # 16438.21.

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- A) DÉPÔT DE LA RÉOLUTION #7930-11-2021 DE LA MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE CONCERNANT L'USEP

La directrice générale dépose la résolution # 7930-11-2021 de la municipalité d'Henryville concernant une étude de faisabilité pour l'usine d'épuration des eaux usées étant donné que la municipalité de Saint-Sébastien devra acquitter la moitié du coût de cette étude au montant total de 51 120\$ + taxes applicables.

- B) RÉOLUTION POUR ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE I.A.E.P.H.V. POUR 2022

2021-12-221 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal approuve le budget 2022 de la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville/Venise-en-Québec au montant total de 493 020.00\$ et qu'il consent à payer sa quote-part annuelle au montant de 49 078.00\$. ADOPTÉE.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

- A) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 517 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Francis Lamarre, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 517 relatif au traitement des élus municipaux pour l'année financière 2022.

2021-12-222 Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents et le maire, que le projet de règlement 517 relatif au traitement des élus municipaux pour l'année financière 2022 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE.

- B) ANNULATION DE LA FACTURE CRF1700121 ET FERMETURE DU DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été entreprise afin de récupérer les frais associés à ce dossier traitant du bris des lumières dans le parc en 2017;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches se sont montrées infructueuses et que la municipalité ne désire plus contracter de dépenses pour ce dossier ;

2021-12-223 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise la directrice générale à annuler la facture CRF1700121 au montant de 710.15\$ et à clore le dossier. ADOPTÉE.

C) ANNULATION DE LA FACTURE CRF2000083

2021-12-224 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise la directrice générale à annuler la facture CRF2000083 au montant de 2 041.96\$ car cette facture est un doublon de la facture CRV2000110 au montant de 2 041.96\$. ADOPTÉE.

D) DÉPÔT DES RÉSULTATS DE L'AUDIT DE LA CMQ

2021-12-225 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le dépôt des rapports de conformité pour l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations. ADOPTÉE.

E) TENUE DE LA RÉUNION PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

2021-12-226 Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la séance spéciale du conseil municipal portant sur le programme triennal d'immobilisations (PTI) aura lieu le mardi 14 décembre 2021, à 19h30 au centre communautaire. ADOPTÉE.

F) DON À LA MAISON HINA : 100.00\$

2021-12-227 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une contribution financière au montant de 100.00\$ à la Maison Hina pour l'année 2022. ADOPTÉE.

G) DON AU CENTRE D'ENTRAIDE RÉGIONAL D'HENRYVILLE POUR 2022

2021-12-228 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une contribution financière au montant de 725.00\$ soit versée au Centre d'entraide régional d'Henryville pour les services offerts à nos résidents pour 2022. ADOPTÉE.

H) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 518 SUR LA TAXATION 2022

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 518 relatif à la taxation 2022.

I) MODIFICATION DE LA DATE POUR LA TENUE DE LA SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET 2022

2021-12-229 Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la séance spéciale du conseil municipal portant sur le budget aura lieu le mardi 11 janvier 2022, à 19h30 au centre communautaire. ADOPTÉE.

J) CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

2021-12-230 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM. **ADOPTÉE.**

K) AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-229, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 6 000.00\$;

2021-12-231 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 000.00\$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice. **ADOPTÉE.**

10. VARIA

A) ASSURANCES POUR FRAIS JURIDIQUES

La directrice générale mentionne que la municipalité n'est pas couverte pour ce genre de frais par ses assurances.

B) RAPPEL DE LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES FÊTES

La directrice générale rappelle que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2021 au midi jusqu'au 2 janvier 2022.

11. COURRIER

A) REMISES DES AMENDES – JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2021 : 3 186.00\$.

12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les élus répondent aux questions posées par les citoyens dans la salle.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-232 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h37. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière